

# Rapport EXERCICE 2020 d'orientation budgétaire

Dossier de présentation



LUNDI 14 OCTOBRE 2019 - 14H30

ESPACE MALRAUX  
À JOUÉ-LÈS-TOURS



SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL  
D'ÉNERGIE  
D'INDRE-ET-LOIRE



territoire  
d'énergie  
INDRE-ET-LOIRE



## Introduction

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite « Loi NOTRE » a créé le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), lequel constitue la base à partir de laquelle doit se tenir le débat sur les orientations budgétaires.

Selon ce texte, inséré à l'article L. 2312-2 du CGCT, dans les communes (...) et EPCI de plus de 10 000 habitants, le ROB présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que la structure et la gestion de la dette. L'article D. 2312-3 du CGCT vient préciser pour la présentation de la structure qu'elle doit comporter une présentation de l'évolution des dépenses et des effectifs de la collectivité.

Dans le cadre de son débat d'orientation budgétaire, le SIEIL s'est toujours attaché à une présentation exhaustive et transparente de ses dépenses et recettes par compétences tant en fonctionnement qu'en investissement.

Cette année nous vous proposons une présentation rétrospective et prospective de nos finances dans la continuité de l'analyse présentée l'an passé des impacts financiers des investissements importants réalisés par le SIEIL depuis 2015 en faveur de ses adhérents (valorisation des participations du SIEIL sur 5 ans).

Ces efforts complémentaires (représentant 4 millions d'euros de 2015 à 2018) ont permis de réaliser dans nos territoires des investissements structurants (renforcement des réseaux en électricité, sécurisation, modernisation de l'éclairage public, schéma départemental de déploiement des IRVE...) qui ajoutés au groupement d'achat d'énergie

permettent aux collectivités de réaliser des économies réelles directes ou de gagner en qualité de vie.

Nous devons en 2020 maintenir l'équilibre budgétaire du SIEIL tout en préservant notre capacité d'investissement pour nos collectivités par le biais d'un endettement raisonné, signe d'une gestion efficiente de nos ressources.

L'énergie est au cœur de tous les sujets d'actualité et la transition énergétique ne se fera pas sans les infrastructures de distribution d'énergies dont le SIEIL est propriétaire depuis 80 ans. Nous devons donc mobiliser notre action pour maintenir nos réseaux dans un bon niveau d'exploitation et engager une réflexion novatrice vers des réseaux intelligents au service des territoires, de l'usager et de la préservation de l'environnement, dont nous avons tous pu constater cet été l'urgence à agir.

Les vice-Présidents et les services du SIEIL ont travaillé avec moi pour vous présenter des orientations budgétaires ambitieuses pour les années à venir. J'espère que vous serez attentifs à ces propositions et apprécierez le travail de qualité réalisé par les services du SIEIL, que je tiens ici à remercier pour leurs efforts dans l'aboutissement de ce document.

**Je vous souhaite une bonne lecture.**

**Le Président du SIEIL - Jean-Luc DUPONT**

**ET SES VICE-PRÉSIDENTS :**  
Fabrice BOIGARD, premier vice-Président, Catherine CÔME (communication),  
Michel GASIOROWSKI (Electricité), Antoine TRYSTRAM (Electricité et Prospectives),  
Jackie MATHEVET (Eclairage public), Serge CANADELL (Environnement),  
Gérard MARTELLIERE (Gaz), Francis BAISSON (SIG),  
Philippe BEHAEGEL (Mobilité durable), Jean-Luc GALLIOT (Métropole)





# Étude financière rétrospective - Comptes Administratifs 2015-2018

*Les indicateurs ci-après ont vocation à présenter rétrospectivement  
la situation financière du SIEIL de 2015 à 2018.*

*Source : Comptes administratifs.*



## Analyse de la section de fonctionnement

La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) représente en moyenne 73 % des recettes de la section de fonctionnement, complétée par les redevances versées par nos concessionnaires et les cotisations d'Eclairage Public.

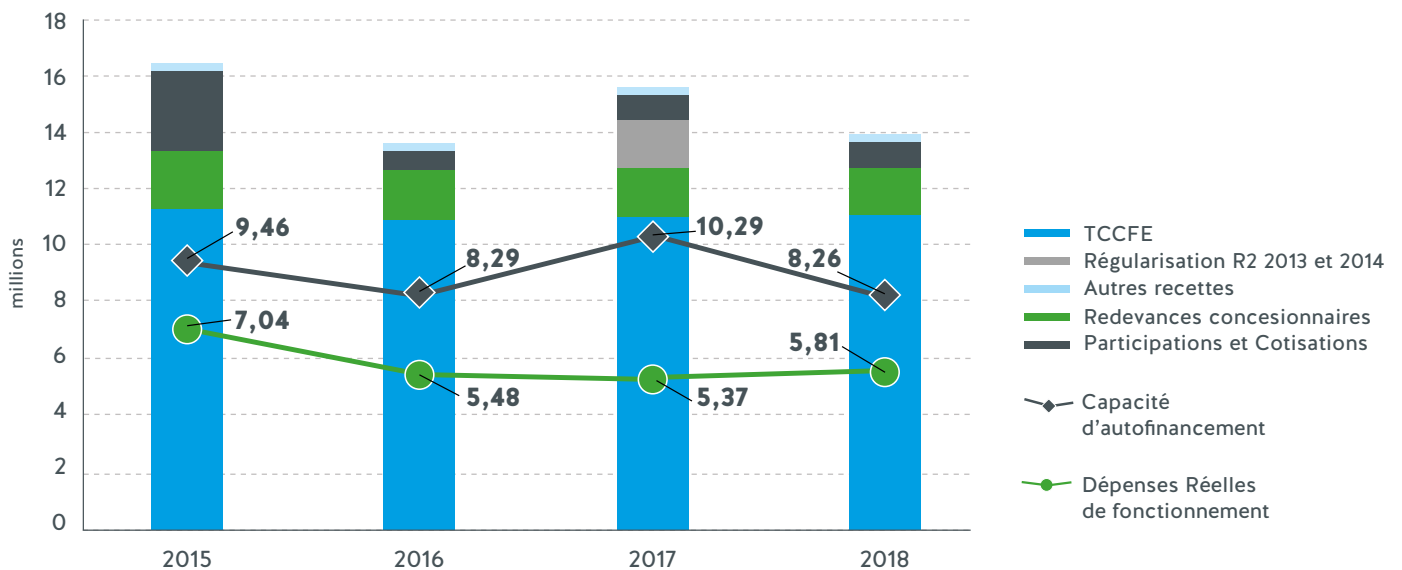
En 2017, la régularisation des redevances de 2013 et 2014, représentant 1,67 million d'€, a exceptionnellement fait évoluer les recettes de fonctionnement à la hausse.

Les dépenses de fonctionnement évoluent de 432 000 € entre 2017 et 2018, principalement sous l'effet de la régularisation cette année là des sommes versées à EnerSIEIL pour la gestion des IRVE de 2016 à 2017. Les charges de personnel

évoluent de + 10%, en lien avec la création du service PCRS et l'anticipation du remplacement de 4 départs en retraite.

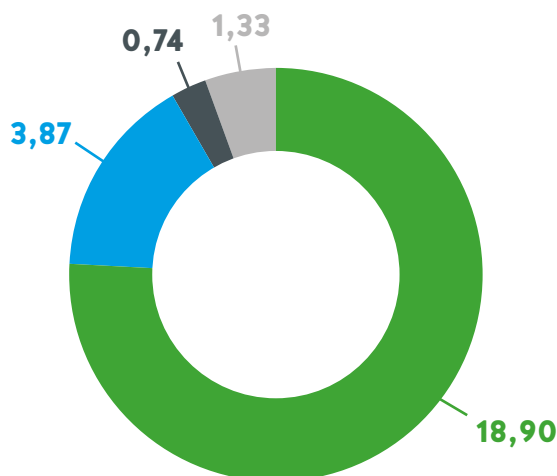
En neutralisant ces recettes et dépenses exceptionnelles, on constate que l'équilibre de la section de fonctionnement reste stable, ainsi que la capacité d'autofinancement, et ce depuis 3 exercices.

**NB :** en 2015, certaines participations pour l'électricité étaient constatées en fonctionnement et sont, depuis 2016, imputées en section d'investissement. Ainsi, ce poste ne concerne plus que les cotisations de l'EP.



## Structure et financement des investissements du SIEIL

Structure des investissements du SIEIL  
(moyenne Dép. de 2016 à 2018 - en Millions d'€)



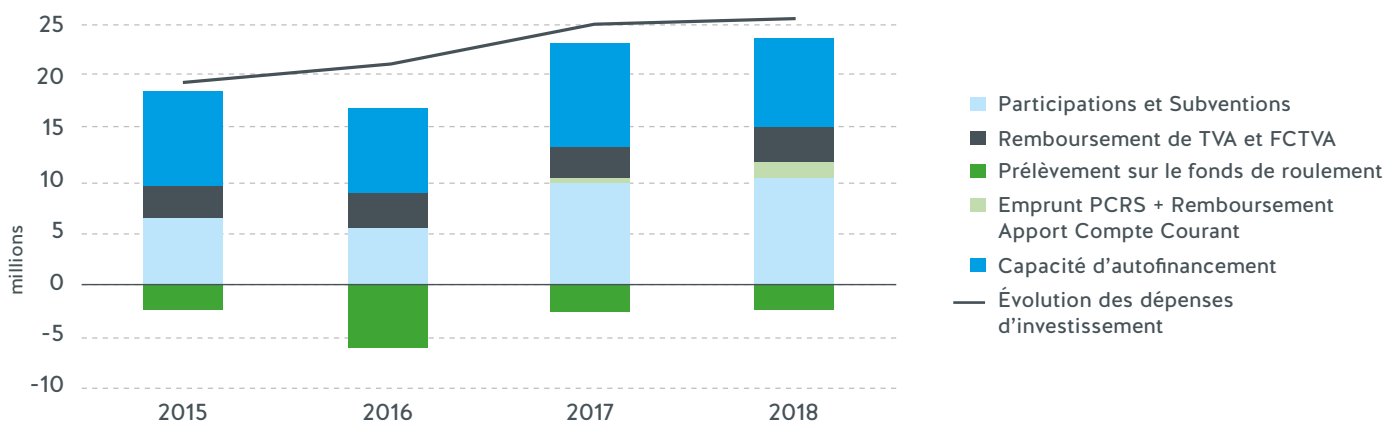
En moyenne, la compétence ÉLECTRICITÉ représente plus de 75 % des dépenses d'investissement du SIEIL (soit près de 19 Millions d'€ dépensés annuellement), contre 16 % pour les dépenses d'Éclairage Public (soit près de 4 Millions d'€ investis pour une année).

- Électricité (et télécommunication)
- Éclairage public
- IRVE
- Autres dépenses

Si les dépenses d'investissement représentent en moyenne 25 M d'€ depuis 2016 et que la capacité d'autofinancement (détaillées en section de fonctionnement) reste stable, les participations et subventions ne suffisent plus à équilibrer le niveau de dépenses annuel.

Ainsi, depuis plusieurs exercices, le fonds de roulement est prélevé pour équilibrer les investissements réalisés par le SIEIL.

Financement des investissements



## Rétrospective SIEIL - Chronologie des événements et impact financier

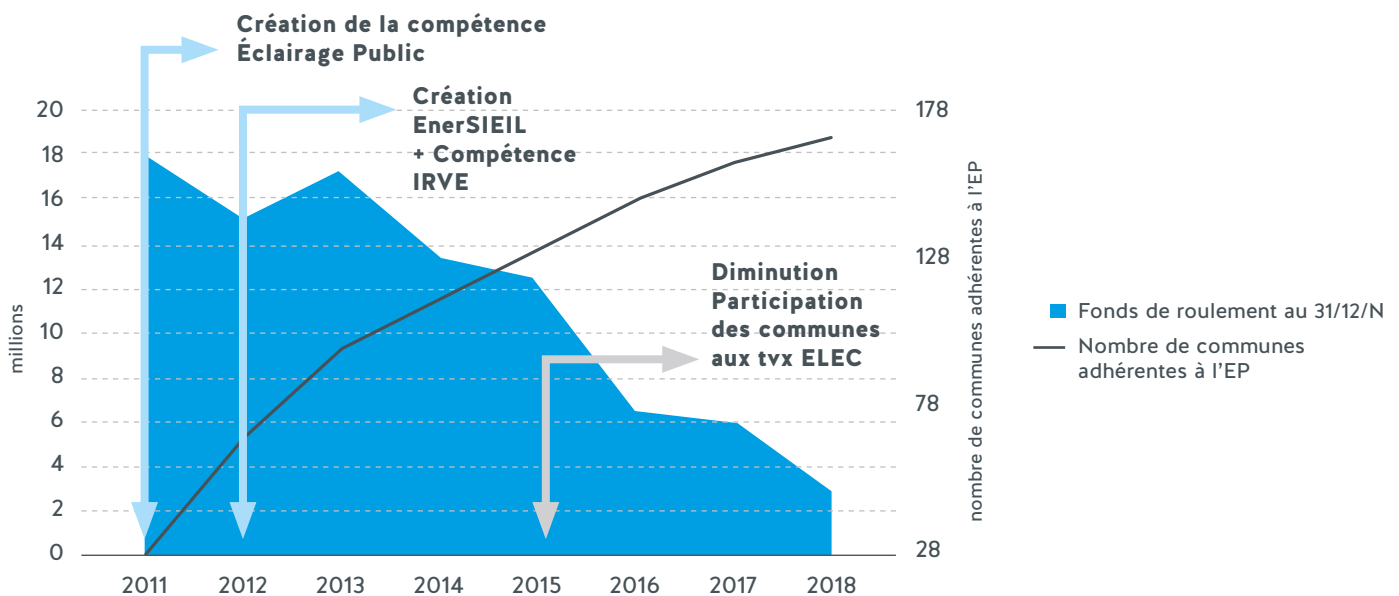
Jusqu'en 2011, le SIEIL exerçait principalement sa compétence historique, l'électricité. C'est dans ce contexte qu'un fonds de roulement d'une valeur de 17,81 M d'€ a été capitalisé jusqu'en 2012.

Cette même année, à la demande de ses adhérents, le SIEIL s'est engagé auprès des collectivités qui le souhaitaient afin de mettre à disposition ses compétences pour **l'Éclairage Public**. Dans le même temps, sollicité par le Préfet dans le cadre du plan départemental de croissance verte, le SIEIL a proposé un service de mobilité durable avec un programme d'installation des **Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques et Hybrides (IRVE)**, sur l'ensemble du territoire départemental.

**EnerSIEIL (aujourd'hui EnerCVL)** a également été créé en 2012, en partenariat avec d'autres acteurs publics et privés, afin de développer les projets d'énergies renouvelables.

Enfin, pour aider les collectivités à investir plus en faveur de la modernisation de leurs réseaux d'Électricité, dès 2015, le taux de participation des collectivités territoriales pour les travaux de dissimulation avait été diminué temporairement de 30 % à 10 %. Cette décision a été reconduite jusqu'au 31 décembre 2018.

Utilisation du fonds de roulement - Depuis 2011



## Une situation de désendettement exceptionnelle

Le SIEIL, totalement désendetté depuis le 31 décembre 2014, était dans une situation financière exceptionnelle.

Le fonds de roulement excédentaire et cumulé depuis 2012 a permis de financer l'ensemble des programmes et décisions listés ci-dessus et de redistribuer ce capital de manière solidaire sur l'ensemble de son territoire.

À présent, il est nécessaire de recourir à l'emprunt afin de financer les compétences du SIEIL car le déséquilibre cumulé de chacune d'entre elles n'est pas couvert par les recettes, et notamment la TCCFE.

**Rappel :** Pour le Budget annexe PCRS - le SIEIL a emprunté 1 Million d'€ en 2018, sur 15 ans à taux fixe (1,32 %).

# 2

## Prospective financière et propositions d'orientations budgétaires

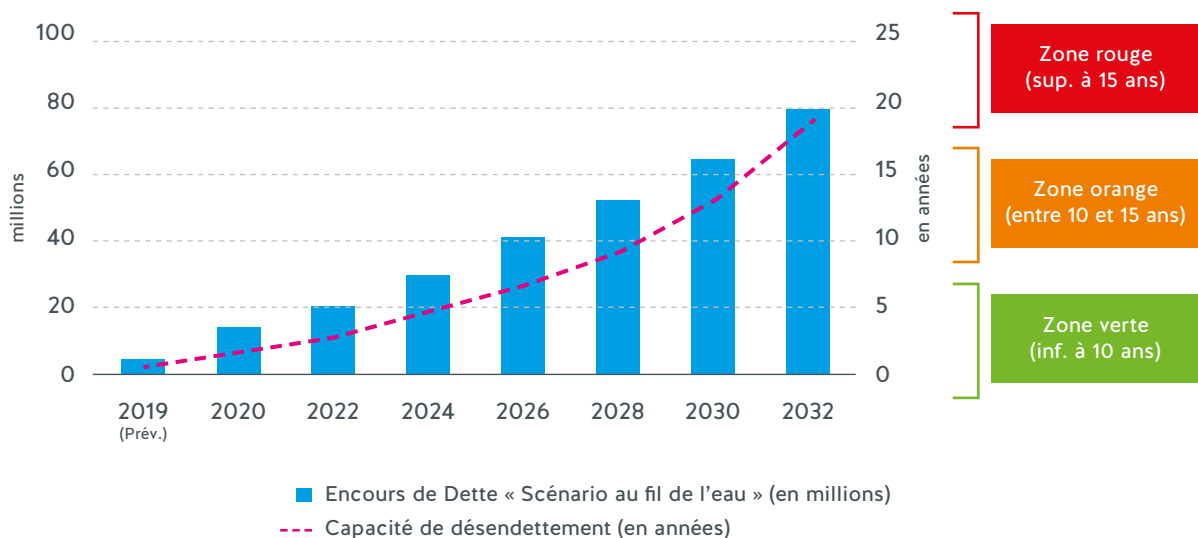
Le SIEIL a développé un outil prospectif d'aide à la décision, permettant de comparer divers scénarios.

La prospective dite « au fil de l'eau » (reconduction de la tendance 2018/2019 pour chaque compétence) démontre que le SIEIL pourrait atteindre, dès 2032, une capacité de désendettement de 19,3 années, ce qui financièrement, est considéré comme risqué pour une collectivité (« zone rouge »).

#### Capacité de désendettement :

Nombre d'années théoriques nécessaire si l'épargne nette du SIEIL était entièrement dédiée à rembourser la totalité du capital de la dette (plutôt que de financer le besoin de financement des investissements du SIEIL).

Évolution Dette - « au fil de l'eau »



Afin de rééquilibrer le besoin de financement par compétence, et notamment pour les deux principales compétences du SIEIL [Électricité et Éclairage Public], il est proposé de prendre les décisions suivantes comme orientations budgétaires, à partir de 2020 et pour les années suivantes (voir ci-après).

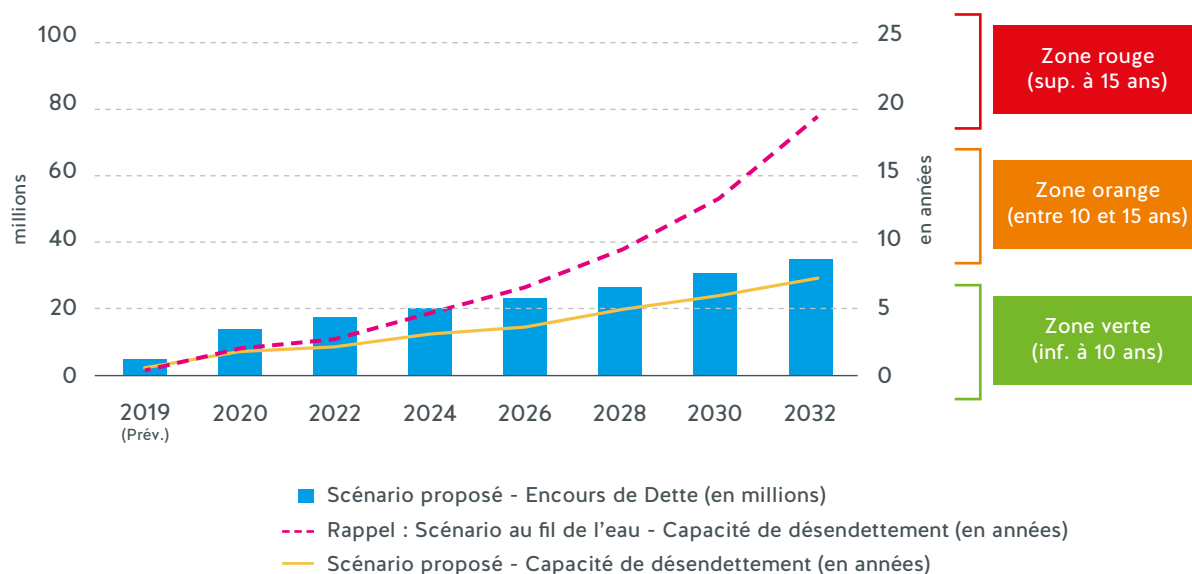


## Propositions d'orientations budgétaires

		LEVIERS	DATE D'EFFET											
TRAVAUX	ÉLECTRICITÉ	Diminution progressive (sur 4 ans) de l'enveloppe allouée aux travaux d'Électricité pour revenir à un programme de 16 M d'€ par an.	Dès 2020	<p>Évolution de la diminution des travaux électricité</p> <table border="1"> <tr><th>Année</th><th>millions</th></tr> <tr><td>2020</td><td>19</td></tr> <tr><td>2021</td><td>18</td></tr> <tr><td>2022</td><td>17</td></tr> <tr><td>2023</td><td>16</td></tr> </table>	Année	millions	2020	19	2021	18	2022	17	2023	16
		Année			millions									
		2020			19									
	2021	18												
	2022	17												
2023	16													
Maintien de l'enveloppe des fonds de concours pour le réseau de télécommunication et déplacements d'ouvrages à 250 000 € par an	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 1,2 M d'€ de fonds de concours ont été attribués entre 2015 et 2019 en faveur du réseau de télécommunication et déplacements d'ouvrage.</li> </ul>													
Retour à un <b>taux de participation de 30 %</b> en particulier pour les participations relatives aux dissimulations.	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Décision de diminuer le taux de participation pour les dissimulations de 30% à 10 % de 2015 à 2018 : environ 4 M d' € supplémentaires pris en charge sur cette période par le SIEIL en lieu et place des communes</li> </ul>													
Stabilisation de l'enveloppe allouée aux travaux d'Éclairage Public à 3,9 M d'€														
Évolution des taux de participation des collectivités : de 40 % à <b>50 % pour les travaux de dissimulation et de renouvellement</b> de 60 % à <b>70 % pour les travaux d'extension</b>														
FONDS DE CONCOURS	ÉCLAIRAGE PUBLIC	Enveloppe en baisse : 300 000 €	En 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Depuis 2014 : 4,45 M d'€ ont été versés par le SIEIL aux Collectivités n'ayant pas transféré leur compétence EP au SIEIL pour financer leurs travaux d'EP</li> </ul>										
		Fonds de concours (*)	Suppression des fonds de concours	En 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Ce maintien du fonds de concours aux non-adhérents a été motivé notamment par la fin des sources pour lampes à vapeur de mercure. Le SIEIL a maintenu cette aide pendant 8 ans. À présent, il s'avère que plusieurs jurisprudences et rapports de Chambres Régionale des Comptes ont rappelé que les fonds de concours ne peuvent être versés qu'aux collectivités adhérentes d'un EPCI. Aussi, il est proposé de maintenir une enveloppe en 2020, puis d'y mettre fin en 2021.</li> </ul>									
	AUTRES PROGRAMMES	Maintien d'une enveloppe de 350 000 € en faveur de la <b>transision énergétique</b> jusqu'en 2022.		Jusqu'en 2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Maintien de ce programme pour soutenir les projets en cours des collectivités.</li> </ul>									
Maintien du programme pour financer l' <b>acquisition des véhicules électriques</b> par les collectivités membres du SIEIL				<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Depuis 2014 : 248 500 € ont été versés aux collectivités pour le financement d'acquisition de véhicules électriques ou hybrides à hydrogène.</li> </ul>										

L'impact des décisions listées ci-dessous permet de réduire l'encours de dette à horizon 2032 de près de 56 % et de rester dans la « zone verte » de la capacité de désendettement (soit en situation d'endettement soutenable, au regard des critères requis par les établissements bancaires).

### Évolution Dette - Avec décisions



### Besoin de financement et encours de dette à horizon 2022

Chaque compétence exercée par le SIEIL aujourd'hui n'est pas équilibrée. La TCCFE nette perçue par le SIEIL, qui est non affectée à une compétence, ne permet pas de couvrir le besoin de financement du SIEIL. Par conséquent, afin que le

SIEIL continue à soutenir les activités de ses adhérents en faveur de la croissance verte, il est nécessaire de réaliser un emprunt par exercice afin d'équilibrer le compte administratif.

### Besoin de financement par compétences et emprunt d'équilibre

EN K €		2019 (Prév.)*	2020	2021	2022
<b>BESOIN DE FINANCEMENT PAR COMPÉTENCE</b> hors remboursement du capital de la dette	ÉLECTRICITÉ	10 285	9 046	7 321	3 697
	ÉCLAIRAGE PUBLIC	5 279	4 011	1 019	1 315
	AUTRES PROJETS INNOVANTS	1 598	1 835	1 675	1 665
	IRVE	789	484	565	526
	GAZ	256	537	505	108
	PCRS & SIG	465	283	170	91
	Autres (fonctionnement du SIEIL)	2 393	2 307	1 917	1 944
<b>Besoin de financement hors TCCFE</b>	<b>21 065</b>	<b>18 503</b>	<b>13 171</b>	<b>9 345</b>	
<b>TCCFE nette</b>	<b>9 700</b>	<b>9 700</b>	<b>9 700</b>	<b>9 700</b>	
<b>Besoin de financement global</b>	<b>11 365</b>	<b>8 803</b>	<b>3 471</b>	<b>-355</b>	
				<b>23 285 €</b>	

\* L'année 2019 n'étant pas terminée, les besoins de financements sont prévisionnels.

## Analyse financière et synthèse

Ces simulations tiennent compte des orientations budgétaires précédemment présentées. Il convient de rappeler que la diminution des dépenses en Electricité et l'augmentation du taux de participation des communes de 10 points pour les

compétences Electricité et Eclairage Public auront un impact direct dans deux ans. Nous pouvons vérifier cela à travers l'évolution à la baisse du besoin d'emprunt par année, à partir de 2021.

EN K €		2019 (Prév.)*	2020	2021	2022
Dép. d'équipement (hors remboursement de la dette)	a	32 560	30 914	24 900	23 099
dont Recettes d'investissement (subventions, FCTVA, etc.) hors dette	b	32 560	14 426	13 450	15 786
<b>Financement de la charge nette d'investissement</b>	<b>A = a+b</b>	<b>18 837</b>	<b>16 489</b>	<b>11 449</b>	<b>7 313</b>
= Épargne gestion	c	7 308	7 685	7 958	7 648
- Intérêts dette	d	0	55	189	257
- Capital dette	e	0	283	835	1 112
<b>= Épargne nette</b>	<b>B = c - d - e</b>	<b>7 308</b>	<b>7 347</b>	<b>6 934</b>	<b>6 280</b>
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>C</b>	<b>6 907</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>EMPRUNT D'ÉQUILIBRE</b>	<b>D = A - B - C</b>	<b>4 623</b>	<b>9 142</b>	<b>4 515</b>	<b>1 034</b>
<b>ENCOURS DE DETTE AU 31/12</b>		<b>4 623</b>	<b>13 481</b>	<b>17 162</b>	<b>17 084</b>
<b>Capacité de désendettement (en année)</b>		<b>0,6</b>	<b>1,8</b>	<b>2,2</b>	<b>2,3</b>

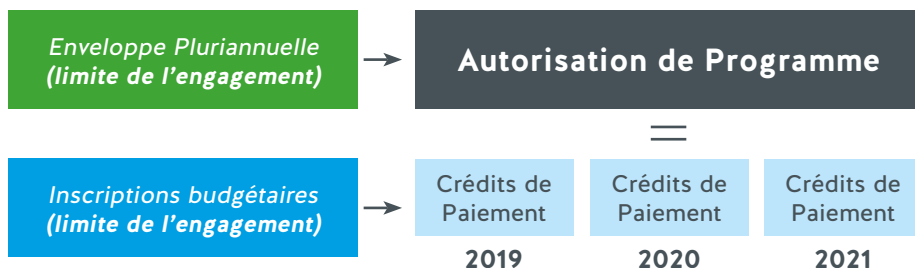
\* L'année 2019 n'étant pas terminée, les besoins de financements sont prévisionnels.

L'analyse prospective et financière des décisions prises à compter de 2020 et pour les années suivantes démontre que, même avec une réduction du besoin de financement des compétences, il n'est pas possible pour le SIEIL de maintenir un niveau d'investissements élevé en finançant ces derniers par ses seules ressources. Ainsi, le SIEIL devra dès 2019 emprunter pour équilibrer ses comptes administratifs et entrer dans une démarche active de gestion de sa dette.

La situation de désendettement total du SIEIL, au vu de son niveau annuel d'investissement, était exceptionnelle jusqu'au 31 décembre 2018. Le fonds de roulement capitalisé à hauteur de 17,81 M d'€ jusqu'en 2011 a été redistribué aux communes membres du SIEIL dès 2012 avec la création de nouvelles compétences (Eclairage Public, IRVE), du développement de nouveaux projets innovants (énergies renouvelables) et le soutien aux communes membres pour l'investissement dans sa compétence historique : l'électricité, faisant du SIEIL un acteur départemental dynamique de la croissance verte.

# 3

## Autorisations de programme du SIEIL



Pour mémoire, le SIEIL a mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2018 les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement, en votant un Règlement Budgétaire et Financier. Ce dispositif permet au SIEIL d'engager un volume annuel de programme et de répartir l'exécution de ce dernier sur plusieurs années, inscrivant ainsi au budget un emprunt d'équilibre et respectant le principe de sincérité budgétaire.

### > Les Autorisations de Programme de Projet

... finançant un programme individualisé en une seule opération.

Libellé AP	Montant de l'AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
<b>FONDS DE CONCOURS - METHYCENTRE</b> AP votée lors du Comité du 11 décembre 2018	1 500 000	300 000	<b>300 000</b>	150 000	150 000	150 000

### > Les Autorisations de Programme d'Intervention

... finançant un programme regroupant un ensemble cohérent d'opérations dans un domaine d'intervention spécifique.

Afin d'atténuer le déséquilibre financier des deux principales compétences du SIEIL, et au vu des éléments prospectifs précédemment détaillés, les montants annoncés ci-après

sont inclus dans les orientations budgétaires pour les Autorisations de Programme de 2020 (les années précédentes restent inchangées).



### Répartition annuelle en fonction du volume des travaux par communes :

Afin de garantir l'équité dans le programme pluriannuel d'investissement pour l'ensemble des communes membres du SIEIL, il est proposé à compter de 2020, d'adopter le principe de phasage des travaux dès lors qu'un chantier représente plus de 150 000 € HT.

En fonction des nécessités techniques, le projet pourrait être scindé et réparti sur deux exercices budgétaires.

Toutefois, dans l'hypothèse où une collectivité souhaiterait réaliser l'ensemble de l'opération la même année, alors le taux de participation ne s'appliquerait qu'à hauteur des premiers 150 000 € HT, et pour le solde de l'opération, la commune prendrait 100 % des travaux à sa charge.

Il est proposé d'acter cette nouvelle règle pour laquelle les commissions de programmation des travaux d'Électricité (CPTE) et d'Éclairage Public (CPTEP) resteront décisionnaires, en fonction des spécificités des dossiers.

*Illustration - Opération de plus de 150 000 € HT  
- non répartie sur plusieurs années*

MONTANT DES TRAVAUX	TAUX DE PARTICIPATION DES COMMUNES
150 000 HT €	30 %
au delà ...	100 % (le SIEIL, en tant que maître d'ouvrage supporte toujours 20% des travaux)

### Autorisations de programme

#### ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX

DÉPENSES								
	Autorisation de Programme 2016	Autorisation de Programme 2017	Autorisation de Programme 2018	Autorisation de Programme 2019	Autorisation de Programme 2020 (*)	Evol° 2020 /2019	Evol° 2020 /2016	Crédits de Paiement du Budget 2020
	<i>Engagement du SIEIL sur les programmes (mandatement sur 3 voire 4 années)</i>							<i>Inscriptions budgétaires</i>
<b>DÉPENSES</b>	19 780 800	21 323 800	20 707 000	20 048 000	19 418 000	-3,1 %	-1,8 %	21 000 000
<b>RECETTES (FACé + Art 8 Enedis + Participations)</b>	8 044 201	8 366 869	8 463 292	9 184 000	9 451 500	2,9 %	17,5 %	9 040 000
<b>Reste à charge du SIEIL</b>	11 736 599	12 956 931	12 243 708	10 864 000	9 966 500	-8,3 %	-15,1 %	11 960 000

La présentation des Autorisations de Programme relatifs aux travaux réalisés sur les réseaux d'électricité permet de mesurer l'investissement engagé chaque année par le SIEIL pour ses communes.

En prenant en compte l'augmentation des taux de participations pour les dissimulations de 20 % en 2019 et de 30 % en

2020 (et pour les années suivantes), on peut constater que le reste à charge global du SIEIL tend à diminuer, entre 2019 et 2020, pour cette compétence.

Il convient de noter que l'exécution de ces programmes dure 3 à 4 ans et que ces décisions auront un effet plus significatif à partir de 2021.

#### ÉLECTRICITÉ - FONDS DE CONCOURS

DÉPENSES								
	Autorisation de Programme 2016	Autorisation de Programme 2017	Autorisation de Programme 2018	Autorisation de Programme 2019	Autorisation de Programme 2020 (*)	Evol° 2020 /2019	Evol° 2020 /2016	Crédits de Paiement du Budget 2020
	<i>Engagement du SIEIL sur les programmes (mandatement sur 3 années)</i>							<i>Inscriptions budgétaires</i>
<b>DÉPENSES</b>	196 100	350 000	260 000	250 000	250 000	0,0 %	27,5 %	250 000

Les fonds de concours relatifs à la compétence Electricité concernent principalement l'aide apportée par le SIEIL aux communes sur les travaux réalisés sur les réseaux de télécommunication, et également pour les déplacements d'ouvrage pour Enedis. Pour 2020, il est proposé de reconduire le montant alloué en 2019, soit 250 000 €.

(\*) le détail par programmes pour l'année 2020 sera indiqué dans le dossier du Comité de décembre 2019.

## Autorisation de programme

### ÉCLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX

DÉPENSES								
	Autorisation de Programme 2016	Autorisation de Programme 2017	Autorisation de Programme 2018	Autorisation de Programme 2019	Autorisation de Programme 2020 (*)	Evol° 2020 /2019	Evol° 2020 /2016	Crédits de Paiement du Budget 2020
	<i>Engagement du SIEIL sur les programmes (mandatement sur 3 années)</i>							<i>Inscriptions budgétaires</i>
<b>DÉPENSES</b>	4 255 200	5 260 000	5 400 000	4 600 000	3 900 000	-15,2 %	-8,3 %	5 000 000
<b>RECETTES (Participations)</b>	783 111	1 259 170	1 630 000	1 511 600	1 625 000	7,5 %	107,5 %	1 349 000
<b>Reste à charge du SIEIL</b>	3 472 089	4 000 830	3 770 000	3 088 400	2 275 000	-26,3 %	-34,5 %	3 651 000

Depuis la création du service Éclairage Public (2011), le nombre de transfert de compétence au SIEIL a fortement évolué (179 communes et 4 intercommunalités au 01/09/2019). Rétrospectivement, nous constatons au regard des derniers comptes administratifs, un besoin de financement croissant pour cette compétence. Ainsi, afin de garantir un service de qualité à l'ensemble des adhérents, il est proposé de fixer, à compter de 2020 et pour les années suivantes :

- une enveloppe de 3 900 000 € en dépenses annuelles de travaux,
  - de réévaluer de 10 points la participation des communes :
    - > à hauteur de 50 % pour les travaux de dissimulations et de renouvellement,
    - > à hauteur de 70 % pour les travaux d'extensions.
- Ces décisions auront pour effet de minorer le montant pris en charge par le budget général du SIEIL (réduit de - 26 % entre 2019 et 2020), pour les investissements de l'EP.

### ÉCLAIRAGE PUBLIC - FONDS DE CONCOURS

DÉPENSES								
	Autorisation de Programme 2016	Autorisation de Programme 2017	Autorisation de Programme 2018	Autorisation de Programme 2019	Autorisation de Programme 2020 (*)	Evol° 2020 /2019	Evol° 2020 /2016	Crédits de Paiement du Budget 2020
	<i>Engagement du SIEIL sur les programmes (mandatement sur 3 années)</i>							<i>Inscriptions budgétaires</i>
<b>DÉPENSES</b>	700 000	840 000	828 000	500 000	300 000	-40,0 %	-57,1 %	600 000

Comme précédemment évoqué, la jurisprudence et la réglementation tendent à interdire les versements de fonds de concours pour les communes n'ayant pas adhéré au titre de la compétence au syndicat. Ainsi, il est proposé d'inscrire en 2020 une enveloppe de 300 000 € et de supprimer dès 2021 ce programme de fonds de concours.

(\*) le détail par programmes pour l'année 2020 sera indiqué dans le dossier du Comité de décembre 2019.

# 4

## Présentation des orientations budgétaires pour 2020



## Présentation et rappel des règles budgétaires

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (articles L. 2312-1, L. 2313-1 et L.5211-36), le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire doit organiser un débat sur les orientations budgétaires générales du budget, ainsi que sur les engagements financiers pluriannuels.

Pour 2020, il est proposé une présentation par compétence / missions, avec une ventilation analytique des charges de personnel et de certaines recettes (Redevance R2 Enedis, FCTVA).

### Pour chaque compétence / mission, seront présentées :

- les orientations stratégiques (intégrant les Crédits de Paiement précédemment détaillés dans la partie AP/CP),
  - une présentation des crédits qui seront ultérieurement proposés au vote du Budget 2020, avec un rappel des crédits votés au Budget Primitif et Budget Supplémentaire de 2019,
- \* À noter que les coûts mutualisés avec d'autres structures sont indiqués pour leur coût net.

Enfin, une synthèse de chacune de ces compétences pour le budget 2020, permettant de déterminer l'équilibre budgétaire et le besoin de financement, conclura la présentation de ces orientations budgétaires.

Le Budget Principal du SIEIL et le Budget Annexe PCRS (créé en 2019) sont présentés séparément.

### Légende :



Montants détaillés dans les ACP



Montants détaillés dans les ventilations analytiques / charges de personnel

# Ressources humaines

## Évolution des effectifs prévisionnels

### Présentation analytique pour chaque service - de 2018 à 2020

Évalués en Équivalent Temps Plein (ETP)

	ETP au 31/12/2018	ETP au 31/12/2019	ETP au 31/12/2020
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	15,40	14,40	14,40
ÉLECTRICITÉ	20,39	18,39	18,39
ÉCLAIRAGE PUBLIC	7,45	6,95	6,95
GAZ	0,98	0,98	0,98
ENVIRONNEMENT	1,50	1,50	1,50
PCRS	3,00	5,00	5,00
SIG	1,08	1,08	1,08
<b>TOTAL ETP</b>	<b>49,80</b>	<b>48,30</b>	<b>48,30</b>
<b>+ Apprentis (contrats de 2 ans)</b>	<b>-</b>	<b>3,00</b>	<b>3,00</b>

## Ventilation analytique des Charges de personnel

(Chèques Déjeuners inclus - Hors assurance statutaire, cotisation CNAS, Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées, Visites médicales, etc.)

		Proposition pour BP 2019	Proposition pour BP 2020
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	Dépenses	771 200	790 000
	Recettes mutualisation	-38 000	-36 000
	<b>Solde net</b>	<b>733 200</b>	<b>754 000</b>
<b>ÉLECTRICITÉ</b>		<b>765 000</b>	<b>792 000</b>
<b>ÉCLAIRAGE PUBLIC</b>		<b>296 000</b>	<b>317 000</b>
<b>GAZ</b>		<b>58 000</b>	<b>61 000</b>
ENVIRONNEMENT	Dépenses	61 000	63 000
	Recettes mutualisation	-40 300	-42 000
	<b>Solde net</b>	<b>20 700</b>	<b>21 000</b>
<b>PCRS</b>		<b>230 000</b>	<b>235 000</b>
<b>SIG</b>		<b>59 000</b>	<b>60 000</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 161 900</b>	<b>2 240 000</b>

Il est proposé pour 2020 de faire évoluer les charges de personnel de 3,6 %, prenant en compte le GVT (Glissement Vieillesse et Technicité), ainsi que le recrutement de 3 apprentis en septembre 2019 (pour une durée de 2 ans).

Le Service PCRS, composé d'un responsable et de 4 techniciens, est pris en charge par le Budget Principal puis refacturé en fin d'année au budget annexe.

Enfin, pour 2020, il est proposé de revaloriser la valeur des chèques déjeuners, de 5 € à 7 €, étant précisé que la prise en charge est répartie à part égale entre le SIEIL et les agents.

## Ressources humaines

### TABLEAU DES EFFECTIFS - COMPOSITION - POSTES CRÉÉS

<b>TITULAIRES</b>	
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>	
Ingénieur principal	2
Ingénieur	1
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	3
Technicien principal 2 <sup>de</sup> classe	2
Technicien	4
Agent de maîtrise principal	1
Agent de maîtrise	1
Adjoint technique principal 2 <sup>de</sup> classe	2
Adjoint technique	3
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>	
Attaché	4,5
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1
Rédacteur principal 2 <sup>de</sup> classe	2
Rédacteur	2
Adjoint administratif principal 2 <sup>de</sup> classe	4
Adjoint administratif	7,8
<b>CONTRACTUELS</b>	
Technicien	8
<b>APPRENTIS</b>	
Apprentis	3

### Administration générale

En 2020, le SIEIL poursuit son projet de dématérialisation et prévoit notamment le développement d'un outil informatique de gestion des dossiers des opérations (concernant principalement l'électricité et l'éclairage public), permettant ainsi d'améliorer la gestion de nos données (financières et techniques, pour chaque opération).

Enfin, il est présenté dans le tableau suivant la subvention d'équilibre du budget annexe PCRS, permettant de financer les charges de ce service en attendant la constitution complète des données du PCRS et l'adhésion des collectivités. Les autres charges générales restent stables.

		DÉPENSES		
		BP+BS 2019	Proposition pour BP 2020	Évolution % 2020 / 2019
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>5 097 300</b>	<b>5 554 000</b>	<b>9,0 %</b>
<b>INFORMATIQUE</b>		<b>916 500</b>	<b>703 700</b>	<b>-23,2 %</b>
I	Acquisition de Logiciels ( <i>Suivi des affaires, suivi de la TCCFE et suivi énergétique</i> )	575 000	451 500	-21,5 %
I	Acquisitions matériel informatique ( <i>serveurs, ordinateurs, etc.</i> )	30 000	20 000	-33,3 %
F	Maintenance diverses - logiciels et serveurs	211 500	132 200	-37,5 %
F	Prestations et sécurité informatiques	100 000	100 000	0,0 %
<b>RESSOURCES HUMAINES (hors charges de personnel)</b>		<b>255 300</b>	<b>252 000</b>	<b>-1,3 %</b>
F	Indemnité des élus	113 500	110 000	-3,1 %
F	Plan de formation (agents / élus)	40 000	40 000	0,0 %
F	CNAS	13 000	13 000	0,0 %
F	Assurance statutaire	58 800	59 000	0,3 %
F	Autres dépenses ( <i>Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées, visites médicales, etc.</i> )	30 000	30 000	0,0 %
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>		<b>3 391 000</b>	<b>4 169 800</b>	<b>23,0 %</b>
F	<b>Charges de personnel (coût net)</b>	<b>733 200</b>	<b>754 000</b>	<b>2,8 %</b>
F	Reversement de la Taxe Communale de Consommation Finale de l'Electricité	1 300 000	1 300 000	0,0 %
F	Charges de fonctionnement du SIEIL	674 800	646 600	-4,2 %
F	Renouvellement Fonds d'aide au maintien de l'énergie (FSL)	50 000	50 000	0,0 %
F	Agence locale de l'énergie 37	60 000	60 000	0,0 %
F	Coopération décentralisée	10 000	15 000	50,0 %
F	AGRITOURAINE	10 000	10 000	0,0 %
F	Cavités souterraines	15 000	15 000	0,0 %
F	Cotisation FNCCR	50 000	50 000	0,0 %
F	Capital EnerSIEIL	-	725 000	s.o
F	Capital MODULO ( <i>en prévision</i> )	-	50 000	s.o
F	Études / Travaux Siège Social SIEIL	54 000	70 000	29,6 %
F+I	Autres dépenses exceptionnelles	434 000	424 200	-2,3 %
<b>PCRS</b>		<b>534 500</b>	<b>428 500</b>	<b>-19,8 %</b>
F	<b>Charges de personnel - remboursé par Budget Annexe</b>	<b>230 000</b>	<b>235 000</b>	<b>2,2 %</b>
F	Versement de la Subvention d'Equilibre au budget annexe	304 500	193 500	-36,5 %

## Administration générale

		RECETTES		
		BP+BS 2019	Proposition pour BP 2020	Évolution % 2020 / 2019
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>12 163 000</b>	<b>12 186 000</b>	<b>0,2 %</b>
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>		<b>11 933 000</b>	<b>11 951 000</b>	<b>0,2 %</b>
I	FCTVA	50 000	30 000	-40,0 %
F	Perception de la Taxe Communale de Consommation Finale de l'Electricité	11 000 000	11 000 000	0,0 %
F	Redevances de concession (R1)	580 000	610 000	5,2 %
F	Primes Certificats d'Economie d'énergies	15 000	50 000	233,3 %
F	Atténuations de charges de personnel (remboursement indemnités journalières etc.)	30 000	30 000	0,0 %
I	Remboursement partiel Apport en Compte Courant MODULO	-	30 000	s.o
F+I	Autres recettes exceptionnelles	258 000	201 000	-22,1 %
<b>PCRS</b>		<b>230 000</b>	<b>235 000</b>	<b>2,2 %</b>
F	<b>Remboursement par le budget annexe PCRS des charges de personnel</b>	<b>230 000</b>	<b>235 000</b>	<b>2,2 %</b>
<b>Disponible dégagé par les dépenses et recettes de l'Administration Générale (Recettes - Dépenses)</b>		<b>7 065 700</b>	<b>6 632 000</b>	

### Électricité

Le SIEIL a massivement accompagné ses collectivités membres depuis 2015, à hauteur de plus de 4 millions d'€ sur fonds propres pour soutenir l'activité économique. Le SIEIL a intégralement restitué à ses adhérents son fonds de roulement cumulé. Pour maintenir sa capacité d'investissement, il convient de rééquilibrer son budget / compétence.

Comme évoqué dans les orientations budgétaires et proposé dans le dossier du Comité syndical, il est proposé pour la compétence Electricité :

- une diminution progressive (sur 4 ans) du montant annuel de travaux Electricité, avec un objectif de stabilité à 16 M d'€ en 2023 et pour les années suivantes,
- de revenir à un taux de participation des collectivités de 30 %, en particulier pour les dissimulations.

Ces décisions auront pour effet d'atténuer le besoin de financement de la compétence, ainsi que l'encours de dette à venir.

		DÉPENSES		
		BP + BS 2019	Proposition pour BP 2020	Évolution % 2020 / 2019
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		22 524 600	22 082 000	-2,0 %
I	TRAVAUX GÉRÉS <i>EN AP/CP</i> <i>depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018</i>	21 401 000	21 000 000	-1,9 %
I	FONDS DE CONCOURS GÉRÉS <i>EN AP/CP</i> <i>depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018</i>	290 000	250 000	-13,8 %
F	Charges de personnel - liées à la compétence ÉLECTRICITÉ	765 000	792 000	3,5 %
F	Contrôle du Concessionnaire	68 600	40 000	-41,7 %

		RECETTES		
		BP + BS 2019	Proposition pour BP 2020	Évolution % 2020 / 2019
<b>TOTAL RECETTES</b>		13 038 700	13 053 000	0,1 %
I	RECETTES GÉRÉES <i>EN AP/CP</i> <i>depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018</i>	8 700 000	9 040 000	3,9 %
I	Récupération de TVA (Enedis)	3 566 000	3 000 000	-15,9 %
F	Redevance de concession R2 (part Électricité)	772 700	1 013 000	31,1 %

<b>Besoin de Financement (Dépenses - Recettes)</b>	9 485 900	9 029 000
--	-----------	-----------

## Éclairage public

La compétence Éclairage Public a été créée en 2011 et à ce jour, 179 communes et 4 intercommunalités sont désormais adhérentes. Afin de maintenir le niveau de service et la qualité d'exploitation de l'éclairage public, sans réévaluer prochainement les coûts d'adhésion des communes, il convient de rééquilibrer les volumes de travaux pour assurer l'équilibre financier de la compétence.

Comme évoqué dans les orientations budgétaires et dans le dossier du Comité syndical, il est proposé, pour le compétence Éclairage Public :

- de maintenir un montant annuel de travaux en Éclairage Public de 3,9 Millions d'€ dès 2020,
- d'augmenter les taux de participation des collectivités de 10 points, comme suit :
  - > à hauteur de 50 % pour les travaux de dissimulations et de renouvellement,
  - > à hauteur de 70 % pour les travaux d'extensions.
- de réduire l'enveloppe de fonds de concours attribuée aux communes n'ayant pas transféré leur compétence à 300 000 € au titre de 2020,
- puis de supprimer ces aides à compter de 2021.

DÉPENSES			
	BP + BS 2019	Proposition pour BP 2020	Évolution % 2020 / 2019
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>9 617 500</b>	<b>7 661 000</b>	<b>-20,3 %</b>
I <b>TRAVAUX GÉRÉS EN AP/CP depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>6 495 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>-23,0 %</b>
I <b>FONDS DE CONCOURS GÉRÉS EN AP/CP depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>947 000</b>	<b>600 000</b>	<b>-36,6 %</b>
I Programme mise en lumière avec le CD 37	100 000	-	-100,0 %
I Géolocalisation des Ouvrages EP	239 500	180 000	-24,8 %
F <b>Charges de personnel - liées à la compétence ÉCLAIRAGE PUBLIC</b>	<b>296 000</b>	<b>317 000</b>	<b>7,1 %</b>
F Maintenance Préventive	895 000	780 000	-12,8 %
F Exploitation des réseaux (réinscription de 2018 à 2019)	225 000	504 000	124,0 %
I Audit d'éclairage public (mise à jour)	320 000	230 000	-28,1 %
F Autres dépenses	100 000	50 000	-50,0 %

RECETTES			
	BP + BS 2019	Proposition pour BP 2020	Évolution % 2020 / 2019
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 676 300</b>	<b>3 650 000</b>	<b>-0,7 %</b>
I <b>RECETTES GÉRÉES EN AP/CP depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>1 404 000</b>	<b>1 349 000</b>	<b>-3,9 %</b>
I FCTVA	750 000	571 000	-23,9 %
F Cotisations statutaires (collectivités adhérentes)	182 000	185 000	1,6 %
F Cotisations maintenance (collectivités adhérentes)	900 000	920 000	2,2 %
F Redevance de concession R2 (part ÉCLAIRAGE PUBLIC)	440 300	625 000	41,9 %

<b>Besoin de Financement (Dépenses - Recettes)</b>	<b>5 941 200</b>	<b>4 011 000</b>
--	------------------	------------------

### Gaz

Le déploiement des réseaux de gaz continue sa progression sur notre département grâce aux délégations de service public menées par le SIEIL via la réalisation de micro-réseaux de gaz propane. Les réseaux existants continuent à s'étendre à la demande des communes ou usagers. Plusieurs projets

d'extension du réseau de gaz naturel avec GRDF sont en cours d'étude, notamment liés à des projets de réinjection de bio méthane, issus de méthanisation sur le territoire. L'augmentation du budget 2020 tient compte de ces évolutions.

		DÉPENSES		
		BP + BS 2019	Proposition pour BP 2020	Évolution % 2020 / 2019
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>553 000</b>	<b>699 000</b>	<b>26,4 %</b>
I	Part SIEIL - Premier établissement réseaux (GPE)	175 000	227 000	29,7 %
I	Part Commune - Premier établissement réseaux (GPE)	75 000	97 000	29,3 %
I	Part SIEIL - Extension réseaux (GEX)	137 000	183 000	33,6 %
I	Part Commune - Extension réseaux (GEX)	58 000	79 000	36,2 %
F	<b>Charges de personnel - liées à la compétence GAZ</b>	<b>58 000</b>	<b>61 000</b>	5,2 %
F	Contrôle du concessionnaire	20 000	20 000	0,0 %
F	Reversement aux communes d'une part de redevance	30 000	32 000	6,7 %

		RECETTES		
		BP + BS 2019	Proposition pour BP 2020	Évolution % 2020 / 2019
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>137 800</b>	<b>147 000</b>	<b>6,7 %</b>
I	Remboursement de la subv. D'équilibre par commune (GPE)	27 000	22 000	-18,5 %
I	Remboursement de la subv. D'équilibre par commune (GEX)	10 800	15 000	38,9 %
F	Redevances de concession (R1)	100 000	110 000	10,0 %

<b>Besoin de Financement (Dépenses - Recettes)</b>	<b>415 200</b>	<b>552 000</b>
--	----------------	----------------



## Mobilité durable

Avec la création de la Société Publique Locale (SPL) MODULO, l'exploitation et la gestion des bornes de recharge prend une nouvelle dimension. L'équilibre financier du service se profile avec l'entrée du syndicat intercommunal d'énergie de la Marne (SIEM) et de plusieurs communes du Loiret dans la SPL. Le syndicat départemental d'énergie du Morbihan

(SDEM) et la Fédération Départementale d'Énergie des Ardennes (FDEA) étudient aussi leur entrée au capital de la SPL. Afin d'uniformiser le service de recharge, les tarifs sont unifiés sur l'ensemble du territoire de MODULO, assurant ainsi plus de clarté pour l'utilisateur.

		DÉPENSES		
		BP + BS 2019	Proposition pour BP 2020	Évolution % 2020 / 2019
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>870 700</b>	<b>741 000</b>	<b>-14,9 %</b>
I	Aides aux collectivités - véhicules électriques	70 000	40 000	-42,9 %
	Programme ADVENIR - IRVE (*)	-	200 000	s.o
F	<b>Charges de personnel - liées à la compétence IRVE</b>	<b>20 700</b>	<b>21 000</b>	<b>1,4 %</b>
F	Participation versée à SPL MODULO Gestion des bornes (2018 + 2019 au BP 2019 // 2020 au BP 2020)	780 000	480 000	-38,5 %

		RECETTES		
		BP + BS 2019	Proposition pour BP 2020	Évolution % 2020 / 2019
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>87 000,00</b>	<b>219 000,00</b>	<b>151,7 %</b>
I	FCTVA (lié à la construction des IRVE)	87 000,00	69 000	-20,7 %
I	Participation des Communes au Programme ADVENIR (IRVE)	0,00	150 000	s.o

<b>Besoin de Financement (Dépenses - Recettes)</b>	<b>783 700</b>	<b>522 000</b>
--	----------------	----------------

(\*) Voir délibération présentée au Comité syndical du 14 octobre 2019.

### Environnement

Le programme « sobriété énergétique » créé en 2018 rencontre un fort succès. Ce programme soutient la rénovation énergétique des bâtiments publics, notamment pour les projets qui ne bénéficient pas des aides classiques. L'enveloppe financière reste stable pour inciter les projets.

S'agissant des « projets innovants », le SIEIL conserve une enveloppe financière pour engager une démarche active sur les sujets innovants de la transition énergétique (objets connectés, gestion de l'énergie, Gaz Naturel Vert, Hydrogène...).

		DÉPENSES		
		BP + BS 2019	Proposition pour BP 2020	Évolution % 2020 / 2019
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>1 150 000</b>	<b>1 150 000</b>	<b>0,0 %</b>
I	Transition Energétique (fonds de concours)	350 000	350 000	0,0 %
I	Enveloppe pour projets innovants	500 000	500 000	0,0 %
I	<b>PROJET METHYCENTRE (APCP)</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>	<b>0,0 %</b>
<b>Besoin de Financement (Dépenses - Recettes)</b>		<b>1 150 000</b>	<b>1 150 000</b>	

## SIG

Grâce aux nouvelles technologies de l'information, le Système d'Information Géographique (SIG) du SIEIL continue son évolution en proposant de plus en plus de services associés aux collectivités.

Pour application de la grille tarifaire votée par le Comité syndical, l'ensemble des collectivités adhérentes vont recevoir une information détaillée pour préparer le budget 2020.

		DÉPENSES		
		BP + BS 2019	Proposition pour BP 2020	Évolution % 2020 / 2019
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>139 000</b>	<b>140 000</b>	<b>1 %</b>
I	Matériel informatique, Logiciels, mobilier	5 000	5 000	0,0 %
F	<b>Charges de personnel - liées à la compétence SIG</b>	<b>59 000</b>	<b>60 000</b>	<b>1,7 %</b>
F	Charges de fonctionnement du service SIG	75 000	75 000	0,0 %

		RECETTES		
		BP + BS 2019	Proposition pour BP 2020	Évolution % 2020 / 2019
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>-</b>	<b>58 000</b>	<b>s.o</b>
F	Cotisation statutaire SIG	-	58 000	s.o

<b>Besoin de Financement (Dépenses - Recettes)</b>	<b>139 000</b>	<b>82 000</b>
--	----------------	---------------

### Communication

Les dépenses en communication du SIEIL étaient exceptionnelles en 2019 avec la participation au Congrès National de la FNCCR. Elles retrouvent en 2020 un niveau habituel afin d'assurer une information constante auprès de ses collectivités adhérentes.

		DÉPENSES		
		BP + BS 2019	Proposition pour BP 2020	Évolution % 2020 / 2019
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>218 700</b>	<b>150 000</b>	<b>-31,4 %</b>
I+F	Site internet + intranet (y.c maintenance)	7 700	11 000	42,9 %
F	Documents d'information obligatoires (CGCT - rapport d'activité, recueil des actes administratifs, rapports de contrôles etc.)	80 000	80 000	0,0 %
F	Documents et prestations de communication	39 000	34 000	-12,8 %
F	Réalisation de vidéos promotionnelles	5 000		-100,0 %
F	Objets communicants et agendas	19 000	6 000	-68,4 %
F	Stickage et signalétique des bureaux	6 000	-	-100,0 %
F	Congrès (Congrès des Maires etc.)	5 000	5 000	0,0 %
F	Congrès FNCCR / 10 ans TECVL (Territoire Energie Centre Val-de-Loire)	35 000	-	-100,0 %
F	Organisation Ecoloustic	8 000	8 000	0,0 %
F	Autres manifestations (RIL, journées d'information)	4 000		-100,0 %
F	Newsletter	6 000	6 000	0,0 %
F	Photothèque	4 000	-	-100,0 %

<b>Besoin de Financement (Dépenses - Recettes)</b>	<b>218 700</b>	<b>150 000</b>
--	----------------	----------------

## Équilibre global - Budget principal

	DÉPENSES		
	BP + BS 2019	Proposition pour BP 2020	Évolution % 2020 / 2019
Administration générale	5 097 300 €	5 554 000 €	9 %
Électricité	22 524 600 €	22 082 000 €	-2 %
Éclairage public	9 617 500 €	7 661 000 €	-20 %
Gaz	553 000 €	699 000 €	26 %
Mobilité durable	870 700 €	741 000 €	-15 %
Environnement	1 150 000 €	1 150 000 €	0 %
SIG	139 000 €	140 000 €	1 %
Communication	218 700 €	150 000 €	-31 %
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES (A)</b>	<b>40 170 800 €</b>	<b>38 177 000 €</b>	<b>-5 %</b>

	RECETTES		
	BP + BS 2019	Proposition pour BP 2020	Évolution % 2020 / 2019
Administration générale	12 163 000 €	12 186 000 €	0,2 %
Électricité	13 038 700 €	13 053 000 €	0,1 %
Éclairage public	3 676 300 €	3 650 000 €	-1 %
Gaz	137 800 €	147 000 €	7 %
Mobilité durable	87 000 €	219 000 €	152 %
Environnement	0 €	0 €	s.o
SIG	0 €	58 000 €	s.o
Communication	0 €	0 €	s.o
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES (B)</b>	<b>29 102 800 €</b>	<b>29 313 000 €</b>	<b>1 %</b>

<b>Besoin de financement / Emprunt d'Équilibre (A-B)</b>	<b>11 068 000 €</b>	<b>8 864 000 €</b>	<b>-20 %</b>
--	---------------------	--------------------	--------------

Les décisions prises en 2019 permettent de constater dès 2020 une réduction du besoin de financement, et par conséquent de limiter la nécessité d'endettement, tout en maintenant une capacité de financement adaptée aux besoins des collectivités adhérentes.

## Budget annexe Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)

La réflexion menée depuis 2017 pour la création en régie d'un service dédié à la constitution d'un Plan de Corps de Rue Simplifié a abouti à la création d'un budget annexe. Ce dernier a été créé par délibération (n°2018-92) du 11 décembre 2018, afin de permettre l'identification en dépenses et en recettes, des flux relatifs à ce service.

La prospective proposée ci-dessous pour le budget annexe sur 4 ans permet de mesurer le niveau annuel de dépenses requis pour constituer les données du PCRS.

En effet, si les dépenses sont fixes dès 2019, les cotisations et participations perçues ne pourront atteindre un taux de 100% de recouvrement, qu'à partir du moment où l'ensemble des données seront recensées et les adhésions des collectivités enregistrées.

Toutefois, les prévisions rappelées ci-dessous pour l'année 2019 devront être révisées lors d'une Décision Modificative de fin d'année, étant donné que plusieurs événements viennent perturber le recouvrement des recettes, à savoir :

- la modification de la réglementation obligeant la constitution du PCRS à horizon 2026 (contre 2019 initialement),
- l'adhésion ou non d'un nombre suffisant de collectivités pour redéfinir les tarifs et cotisations à destination des acteurs publics,
- le calendrier des élections municipales qui ne permet pas à ce jour d'atteindre le nombre de cotisations attendues pour 2019.

Ces évolutions étant encore incertaines à l'heure de la rédaction du Rapport d'Orientation Budgétaire, ces montants seront donc réactualisés au Comité de décembre 2019.

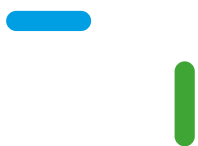
		DÉPENSES				
		BP + BS 2019	Proposition pour BP 2020	2021	2022	Évolution % 2020 / 2019
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>1 388 833</b>	<b>387 100</b>	<b>391 400</b>	<b>381 700</b>	<b>-72 %</b>
I	Transfert Matériel PCRS - acquis sur budget Principal au 31/12/2018	760 440	-	-	-	-100 %
I+F	Remboursement Annuité de la Dette	81 000	82 100	81 200	80 300	1 %
I	Prévision - Acquisitions matériel / logiciel	205 000	5 000	5 000	30 000	-98 %
F	<b>Charges de Personnel de 2019 à 2021 : 1 ingénieur + 4 techniciens à partir de 2022 : 1 ingénieur + 3 techniciens</b>	<b>230 000</b>	<b>235 000</b>	<b>239 000</b>	<b>204 000</b>	<b>2 %</b>
F	Fonctionnement du Service PCRS	92 500	60 000	61 200	62 400	-35 %
F	Autres dépenses imprévues	19 893	5 000	5 000	5 000	-75 %

		RECETTES				
		BP + BS 2019	Proposition pour BP 2020	2021	2022	Évolution % 2020 / 2019
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 388 833</b>	<b>387 100</b>	<b>391 400</b>	<b>396 000</b>	<b>-72 %</b>
I	Transfert Emprunt PCRS - Capital restant dû	983 333	-	-	-	-100 %
F	Subvention versée par le Budget Principal	304 500	193 500	79 500	-	-36 %
F	Cotisations MEMBRES SIEIL	25 000	73 600	150 900	208 000	194 %
F	Vente Prestations - Prix relevé km - MEMBRES SIEIL	20 000	30 000	38 000	50 000	50 %
F	Vente Prestations - Prix relevé km - PARTENAIRES PUBLICS	18 000	30 000	50 000	65 000	67 %
F	Vente Prestations - Prix relevé km - PRIVÉS	38 000	60 000	73 000	73 000	58 %

<b>Équilibre du Budget Annexe PCRS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 300</b>
--	----------	----------	----------	---------------

## Glossaire des abréviations

— AP/CP	Autorisation de Programme / Crédit de Paiement
— BP	Budget Primitif
— BS	Budget Supplémentaire
— CA	Compte Administratif
— CD	Conseil Départemental
— CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
— CNAS	Comité National d'Action Sociale
— CPTE	Commission de Programmation des Travaux d'Électricité
— CPTEP	Commission de Programmation des Travaux d'Éclairage Public
— ETP	Equivalent Temps Plein
— FACé	Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification
— FCTVA	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
— FdC	Fonds de Concours
— FNCCR	Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies
— FSL	Fonds de Solidarité Logement
— IRVE	Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques
— RH	Ressources Humaines
— PCRS	Plan de Corps de Rue Simplifié
— ROB	Rapport d'Orientation Budgétaire
— SIG	Système d'Information Géographique
— s.o	Sans Objet
— SPL	Société Publique Locale
— TCCFE	Taxe Communale de Consommation Finale sur l'Electricité
— TECVL	Territoire d'Energie - Centre Val de Loire



---

12 - 14 rue Blaise Pascal - BP 51314 - 37013 TOURS CEDEX 1  
Tél. : 02 47 31 68 68 - Courriel : [sieil@sieil37.fr](mailto:sieil@sieil37.fr)  
[www.sieil37.fr](http://www.sieil37.fr)